



*Jardins de Cocagne*

2, grande rue  
25220 CHALEZEULE

Tél : 03 81 61 22 76

Mail : [jardinsdecocagne@julienne-javel.org](mailto:jardinsdecocagne@julienne-javel.org)

Site : <http://www.julienne-javel.org>

## CONDITIONS D'ACCÈS À UN POSTE EN CHANTIER D'INSERTION

Les Jardins de Cocagne sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

Les Jardins de Cocagne proposent un emploi accompagné à temps partiel à des hommes et des femmes de tous âges, qui connaissent une difficulté à retrouver un emploi par ailleurs pour diverses raisons.

### ➤ Pour être candidat :

Il est nécessaire d'être demandeur d'emploi, de préférence inscrit à Pôle Emploi, et accepter de travailler un projet d'insertion socio-professionnel avec les accompagnants des Jardins de Cocagne. Pôle Emploi ou la Mission Locale ou Cap emploi doit valider l'éligibilité de votre candidature et nous transmettre une fiche de préconisation expliquant les intérêts, vus avec le candidat, à suivre un parcours d'insertion.

De manière générale, toute personne en situation régulière sur le territoire français, et rencontrant des difficultés sociales, professionnelles ou personnelles peut être éligible à un emploi aux Jardins de Cocagne.

Tout candidat peut déposer sa candidature directement de même que différents partenaires peuvent orienter des personnes aux Jardins de Cocagne, mais il est impératif de faire la démarche auprès d'un conseiller Pôle Emploi en parallèle. Les partenaires peuvent être le SPIP, la Mission Locale, Cap emploi, les travailleurs sociaux des CMS ou d'associations, FJT, formateurs d'organisme de formation, bénévoles d'associations...

### ➤ L'accompagnement :

En intégrant les Jardins de Cocagne, les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Il passe par l'évaluation de leurs compétences et des freins d'accès à l'emploi. Le parcours d'insertion permet de trouver des réponses aux problèmes rencontrés par les personnes sur le plan social et/ou professionnel.

Cet accompagnement est le fruit d'un travail d'équipe réalisé par une accompagnatrice socioprofessionnelle et des encadrants techniques, supervisés par une directrice. Les salariés en insertion sont reçus en entretiens individuels régulièrement pour évaluer les avancées dans le parcours d'insertion et formaliser les étapes restantes.



## **La formation :**

L'accès à la formation est essentiel dans un parcours professionnel. Se former, c'est mieux comprendre et mieux répondre aux exigences d'un monde du travail en perpétuelle transformation, mais aussi satisfaire une soif de connaissances. Nous travaillons avec chaque salarié en insertion sur cette question.

Nous procédons à la formation au poste de travail et à une sensibilisation à l'agriculture durable, notamment durant la période hivernale : la description et le fonctionnement des plantes, l'histoire de l'agriculture, la culture des fruits et légumes, les questions relatives à la production, la consommation des produits agricoles et la gestion des déchets.

Selon le projet professionnel, les salariés en insertion peuvent bénéficier d'un accès à la formation dans le cadre du plan de formation de l'Association Julienne Javel. Dans ce cas, la formation est dispensée par un organisme agréé.

## **La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) :**

Le contrat de travail prévoit également la mise en place de PMSMP. Cette expérience permet aux salariés de s'immerger dans d'autres entreprises pour évaluer la pertinence de leurs projets professionnels.

## **Pour envoyer une candidature spontanée aux Jardins de Cocagne :**

Si vous respectez les conditions précédemment énoncées, vous pouvez nous transmettre votre candidature par mail à : [recrutement@julienne-javel.org](mailto:recrutement@julienne-javel.org)

**Merci de préciser qu'il s'agit d'une candidature pour Les Jardins de Cocagne.**

